



«D'azur à trois tours d'Or»
VILLEREAL
Bastide Royale XIII^e Siècle

CHARTRE SUR LES DROITS ET DEVOIRS DES ENFANTS AU RESTAURANT SCOLAIRE École élémentaire de Villeréal Année scolaire 2026/2027



ARTICLE 1

Avant d'entrer dans la salle de restaurant,

- j'ai le droit de consulter le menu et de demander des informations supplémentaires,
- j'ai le droit de m'asseoir avec qui j'ai envie, tant que je me tiens bien,

et

- je dois aller aux toilettes (dont je respecte les locaux) et me laver les mains,
- je ne dois pas provoquer de chahut, ni m'y associer
- je dois, aussi, être calme et ne pas bousculer mes camarades.

ARTICLE 2

Pendant le repas,

- j'ai le droit de parler avec mes camarades, dans le calme,
- j'ai le droit de manger à mon rythme,
- j'ai le droit d'être resservi, s'il en reste suffisamment,
- j'ai le droit de ne pas être puni par des punitions collectives,
- et j'ai le droit de me faire respecter par les adultes,

et

- je dois respecter les adultes,
- je dois aussi prendre en compte ce que l'on me dit et respecter les décisions des surveillants,
- je dois manger proprement et utiliser ma serviette,
- je ne dois pas jouer avec la nourriture, ni la gaspiller,
- je dois partager avec mes camarades.

ARTICLE 3

A la fin du repas,

- je participe au service en rangeant les assiettes et couverts,
- je range ma serviette dans son casier,
- je range ma chaise en partant,
- je sors tranquillement, sans bousculer mes camarades.

ARTICLE 4

Si je me comporte mal,

les adultes de la cantine notent un avertissement dans leur cahier.

- Après 3 avertissements notés dans le cahier, mes parents sont prévenus par courrier.
- Si un deuxième courrier est envoyé, mes parents et moi devons nous rendre à la Mairie pour parler de mon comportement.
- Si je ne change pas d'attitude, je peux être exclu(e) de la cantine.

De plus, si je détruis volontairement du matériel de la cantine, ma famille devra rembourser les objets que j'aurai détériorés.

Si je suis responsable d'un incident grave (violence physique ou par des mots), si je détruis volontairement du matériel, le Maire pourra décider de m'exclure temporairement ou définitivement de la cantine sans avertissement.

ARTICLE 5

En cas de crise sanitaire (par exemple le COVID), je respecte toutes les nouvelles consignes (port du masque, lavage des mains, passage aux toilettes un à un, etc.)



Mis à jour le 18/08/2026

L'enfant et ses parents déclarent avoir pris connaissance de la Charte sur les droits et devoirs des enfants au restaurant scolaire et l'accepter. Ils conservent l'exemplaire de cette Charte.

Nom et prénom

Signature de l'enfant

Signature des parents